

DELIBERATION N° 03 - CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

Rapporteur : M. BOILEAU

Conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider de constituer des Commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises, composées de conseillers municipaux.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles sont chargées de préparer le travail et préparer les délibérations du Conseil Municipal. Elles sont présidées de droit par le Maire. Un Vice-président est nommé dès la première réunion.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des conseillers dans chaque commission et de désigner ceux de ses membres qui siégeront dans telle ou telle commission. La composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Monsieur le Maire propose de fixer à six le nombre de Commissions, soit :

- Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale ;
 - Commission Démocratie de Proximité ;
 - Commission Culture et Communication ;
 - Commission Action scolaire, Jeunesse et Sports ;
 - Commission Economie, Environnement, Fêtes et Animations ;
 - Commission Urbanisme, Travaux, Patrimoine, Sécurité ;
- composées de sept membres chacune.

Intervention de Monsieur le Maire :

J'ai pensé qu'il était nécessaire de faire ces regroupements afin éviter la multiplication des réunions avant les conseils municipaux, notamment pour les membres du groupe "Pour Ludres, Résolument", peu nombreux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le vote est à bulletins secrets sauf si l'unanimité est recueillie pour un vote public (article L 2121-21 du CGCT). L'unanimité est obtenue. Il indique que des listes bloquées ont été établies pour chaque commission créée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer 6 commissions municipales dans les conditions ci-dessus ;
- de désigner les membres des Commissions Municipales à la représentation proportionnelle, comme suit :

1) Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale

Conseiller délégué : Joël LAMY

Membres : Sandrine LAVAL, Chantal MARTIN, Pierre CLAUDOTTE, Patrick PECHINE, Jean-Luc BARATAUD, Philippe FRANOUX.

Participation de Véronique RAVON, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et de Xavier DUSSAULX, Adjoint délégué à l'administration générale.

2) Commission Démocratie de Proximité

Adjointe déléguée : Véronique RAVON

Membres : Jean-Luc BARATAUD, Pierre CLAUDOTTE, Sophie KOZEL, Sophie MERCIER, Sandrine GUERBER, Claude LOMBARD

3) Commission Culture et Communication

Adjointe déléguée : Claudine BLAISE

Membres : Jean-Luc BARATAUD, Pierre GILLOT, Camille OLIVEIRA, Dominique BERNIER, Sophie KOZEL, Sylvie DIOT

4) Commission Action scolaire, Jeunesse et Sports

Adjointe déléguée : Christiane LENIZSKI

Membres : Benoît PICARD, Pierre GILLOT, Jean-Luc BARATAUD, Camille OLIVEIRA, Sophie MERCIER, Claude LOMBARD.

Participation de Philippe GOETZ, Adjoint délégué aux sports et à la jeunesse.

5) Commission Economie, Environnement, Fêtes et Animations

Adjoint délégué : William LOMBARD

Membres : Dominique BERNIER, Patrick PECHINE, Christian REGNIER, Lauréline RAÏK, Camille OLIVEIRA, P. FRANOUX.

Participation de Martine QUEUCHE, Adjointe déléguée aux fêtes et animations.

6) Commission Urbanisme, Travaux, Patrimoine, Sécurité

Adjoint délégué : Xavier DUSSAULX

Membres : Claude VAUTHIER, Sandrine LAVAL, Sandrine GUERBER, Christian REGNIER, Christine NAEGELLEN, Sylvie DIOT.

Participation de Denis DEFFOUN, Adjoint délégué aux travaux, patrimoine et sécurité.